

DÉLIBÉRATION N° 2023-09
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation :	
10 février 2023	
Date de séance :	
16 février 2023	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
17 février 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	21
Procurations	08
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	BUIILLARD Michel
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules		X	BORDET Patrick
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges		X	LI-SENG Isabelle
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	TEATA Marcelino
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	NENA Tauhiti
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii	X		
LE CAILL Heinui		X	GALENON Minarii
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

OBJET :

Portant approbation de l'opération « Rénovation de l'éclairage public de Papeete Phase 4 ».

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

21 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 Octobre 2007 modifiée portant extension des premières, deuxième et cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le rapport n°2023 – 08 du 07 février 2023 présenté par Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

ADOPTE

Article 1 : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération de rénovation de l'éclairage public de Papeete Phase 4 comme suit :

Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération (100%)	Subvention ETAT – DETR (80% HT)	Fonds propres communaux (20% HT + TVA)
148 600 000	169 404 000	118 880 000	50 524 000

En F CFP

Article 2 : Le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de l'Etat au titre de la DETR et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET



Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20230216-DEL2023_09-

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT DE PRÉSENTATION N° 2023 – 08

Relatif à un projet de délibération approuvant les dossiers techniques et le plan de financement de l'opération :

« Rénovation de l'éclairage public de Papeete Phase 4 »

Mesdames, Messieurs les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

A ce jour, la ville de Papeete s'est beaucoup impliquée dans la rénovation et la modernisation de son éclairage public. Les phases précédentes de travaux ont amené la modernisation de 560 luminaires, soit 26,2% de l'ensemble du parc de l'éclairage de la ville.

Dans la continuité des travaux de rénovation des réseaux de l'éclairage public, il est prévu une nouvelle phase qui concerne les travaux à engager dans le centre-ville et sur les zones précisées sur le plan ci-annexé.

Ce projet comprend la modernisation des luminaires en LED en respectant les normes d'éclairage et électrique, la mise aux normes du réseau d'éclairage public et la mise aux des normes des armoires.

A ce jour, cette opération est estimée à 148 600 000 F CFP HT, soit 169 404 000 F CPF TTC, comprenant :

- Le remplacement de 226 luminaires existants sur support indépendant par des LED ;
- Le remplacement de 28 candélabres existants équipés en LED ;
- Le rajout de 10 candélabres spécifiques pour passage piéton ;
- Le remplacement de 66 luminaires existants sur poteau électrique par des LED ;
- Le rajout de 8 luminaires sur poteau électrique ;
- La mise en conformité du réseau EPU souterrain et aérien ;
- La mise en conformité de 11 armoires de commande ;
- La mise en place d'une télégestion sur 343 luminaires.

Le plan de financement proposé est le suivant, avec une subvention sollicitée auprès de l'Etat au travers de la DETR à hauteur de 80% :

	Assiette Coût HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Etat (DETR)	118 880 000	80%	118 880 000	70,18%
Commune	29 720 000	20%	50 524 000	29,82%
Coût total	148 600 000	100%	169 404 000	100%

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation de l'opération ainsi que son plan de financement.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Papeete, le 07 février 2023

Le Maire
Michel BUIILLARD



POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE PAPEETE
ILES DU VENT



Commune de Papeete

Etude de l'éclairage public de Papeete Phase 04

A V P

N° d'Affaire : 2133 20 EPU

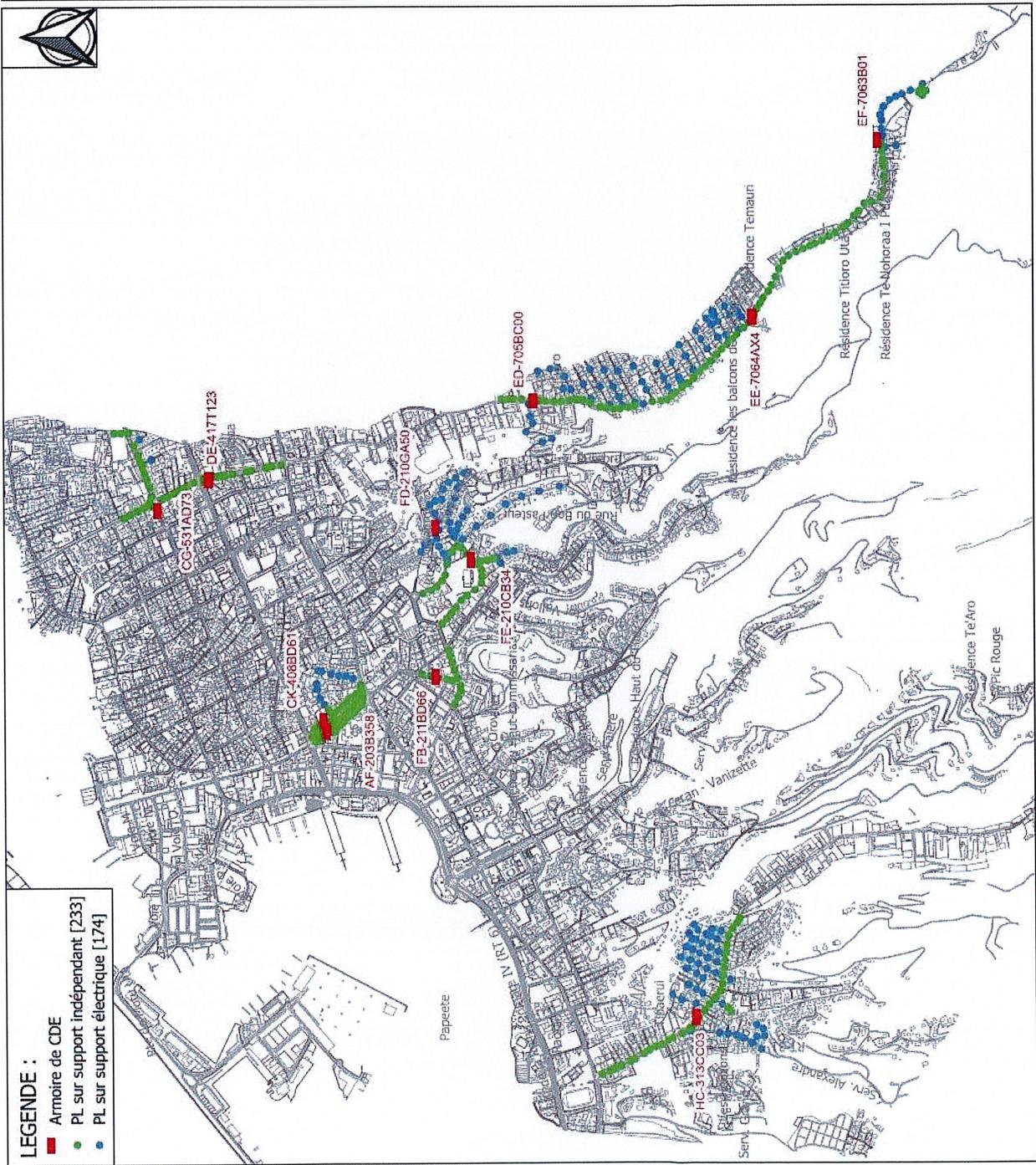
AVP 0.0.0

ECHELLE
1:15 000

Plan de situation

DESSINE PAR	DATE	HEURE	
R.T.E.	22/11/22	13H30	
VERIFIE PAR	DATE	HEURE	
INDICE VISAS	DATE	HEURE	DESIGNATION

B.E.T
B.P 2120 - PAPEETE - TAHITI
T.É : 40.50.81.81
FAX : 40.41.00.36



LEGENDE :
■ Armoire de CDE
— PL sur support indépendant [233]
● PL sur support électrique [174]

REÇU EN PREFECTURE
le 22/02/2023
Application agréée E-legalite.com